



## C'est un peu compliqué....

Par **JAQUOT Pauline**, le **29/06/2017** à **20:07**

Bonjour,

Je vais essayer de faire court mais comme l'annonce le dit : c'est un peu compliqué.

Nous avons signé un compromis de vente auprès d'une agence immobilière, le 1/04/17 pour une date d'acquisition pour juillet 2017.

A noter: la maison est louée, l'agent immobilier nous a prévenu lors de la visite, en nous assurant que les locataires avaient entrepris des démarches et déposé des dossiers

Ça n'a donc pas posé de problème à la signature du compromis, l'agent immobilier nous a assuré que tout serait OK pour juillet.

Entre-temps tout à été bouclé au niveau de banque, ne restait plus qu'à procéder à l'appel de fonds et la signature finale. Nous avons également donné notre préavis de 3 mois à notre propriétaire pour une échéance au 26/08

Le 16/06, l'agent immobilier nous contacte pour nous informer (avec des explications plus qu'embrouillées) que les locataires ne quitteront finalement pas la maison avant le 30/09.

Suite à cet appel, le vendeur nous contacte tout désolé en nous assurant qu'il savait et qu'il avait averti dès la mise en vente de la maison, que ses locataires ne partiraient pas avant le 30/09, il lui avait même fait part de son étonnement en voyant juillet sur le compromis de vente.

Nous avons averti immédiatement la notaire en charge de ce dossier (recommandée par l'agence immobilière car nous en n'avions pas) et nous avons eu de ses nouvelles (appel à notre initiative) seulement aujourd'hui le 30/06. Cette gentille notaire nous annonce donc 1er week-end d'octobre!!!

Nous n'avons donc aucune date pour demander à notre propriétaire un allongement de notre préavis, personne ne nous informe, nous avons un risque de nous retrouver dehors, pas d'autres solutions pour l'instant et forcément des frais supplémentaires. Sans oublier les délais pour débloquer les fonds. Et encore d'autres tracas.

J'estime qu'il était inutile de ne pas nous dire dès le début que la maison ne serait pas libre avant octobre et qu'aujourd'hui tout le monde reste gagnant sauf nous.

Nous comptons prendre conseil auprès d'un avocat et probablement changer de notaire.

Qu'en pensez-vous? Y-a-t-il des recours dans pareille situation?

Merci pour votre temps consacré à la lecture de notre cas.

Par **Annasafia**, le **30/06/2017** à **01:19**

06xxxxxxx laissez moi un message sur la messagerie et je vous rappellerai en journée afin

de vous apporter une réponse clair (gratuitement)

**Bonjour,**  
**Pas de numéro de téléphone sur le forum.**  
**Merci**

Par **janus2fr**, le **30/06/2017** à **06:59**

Bonjour Annasafia,  
Ce n'est pas ainsi que fonctionne ce forum. Si vous avez des réponses à apporter, faites le ici.